



Ecrit par Echo du Mardi le 17 mai 2022

# CoVe, La Fondation du patrimoine accompagne les propriétaires de biens remarquables

La **CoVe** (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin), par son adhésion depuis plusieurs années à la **Fondation du patrimoine** permet désormais aux propriétaires privés l'accès aux services de l'association pour l'octroi d'aides aux travaux de préservation de leurs biens. **Objectif ? La mise en valeur du patrimoine privé non protégé par l'Etat au titre des monuments historiques.**

«Ce nouveau soutien, a précisé Dominique Plancher, vice-présidente déléguée au tourisme, à la culture et au patrimoine, vise à aider les propriétaires de biens immobiliers d'intérêt patrimonial à préserver leurs biens, sachant que la qualité de notre cadre de vie et notre attractivité touristique ne sont pas sans lien avec le bon état de conservation de ce bâti privé.»

## Pour y accéder ?

Les propriétaires privés doivent tout d'abord s'adresser au **CIAP** (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) qui organise, via des bénévoles, des permanences et examine la teneur du projet d'orienter le particulier vers un délégué de la Fondation qui exposera les différents dispositifs d'aide existants.

## Critères d'éligibilité

Les projets doivent émaner de propriétaires privés-hors associations-, éligibles au label de la fondation patrimoine. Celle-ci doit reconnaître l'intérêt patrimonial de l'immeuble bâti et non protégé par les Monuments historiques ainsi que la qualité de la restauration extérieure envisagée. Les travaux doivent n'avoir pas débuté et la façade, les portes ou fenêtres doivent être visibles depuis la voie publique ou accessible au public.

## Concrètement

Le label est attribué pour une période de 4 à 5 ans et permettra à son détenteur d'obtenir une aide de 2% du coût des travaux labellisés -et parfois au-delà selon l'intervention de la CoVe ou de la commune- et de bénéficier d'un avantage fiscal en déduisant de ses revenus 50 à 100% du montant des travaux s'ils concernent des éléments visibles de la voie publique.

## Un fonds de 4 000€ sur 4 ans

Le partenariat de la CoVe avec la Fondation du patrimoine porte sur un fonds annuel de 4000€ sur 4 ans. La commission d'attribution des aides est composée de représentants de la CoVe, de la Fondation et celle-ci invitera volontiers des personnes qualifiées ou l'architecte des bâtiments de France à y participer.



Ecrit par Echo du Mardi le 17 mai 2022

### **Plus de détails ?**

En adhérant à la Fondation du patrimoine -dont les frais d'adhésion se montent à 1 100€ prélevés sont issus du Fonds concours patrimoine-, la CoVe offre l'accès aux services de l'association à ses 25 communes et aux propriétaires privés, pour la restauration du patrimoine communal et privé.

### **La fondation du patrimoine**

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national. Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine. Elle contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion. Elle concourt ainsi à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire dans les secteurs de la restauration et de la valorisation du patrimoine. Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées pour l'acquisition, l'entretien, la gestion et la présentation au public de biens patrimoniaux, qu'ils aient ou non fait l'objet de mesures de protection.

### **Le Partenariat**

Le partenariat CoVe et Fondation du patrimoine a été acté et signé par [Jacqueline Bouyac](#), présidente de la Cove ; Marie Delaunay déléguée départementale de la Fondation du Patrimoine ; Dominique Plancher vice-présidente déléguée au tourisme à la culture et au patrimoine, maire de Venasque et Patricia Olivero maire de Suzette lors de la signature de la convention.

MH

Ecrit par Echo du Mardi le 17 mai 2022



De gauche à droite

Dominique Plancher, vice-présidente de la CoVe délégué au Tourisme, à la Culture et au Patrimoine, Marie Delaunay, déléguée départementale Vaucluse de la Fondation du Patrimoine, Patricia Olivero, maire de Suzette en l'église de Suzette.